

Bulletin d'histoire politique

Retour vers le futur 2 : l'intégration et les manuels scolaire Réplique

Jack Jedwab and Marc-André Anderson



Volume 6, Number 1, Fall 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063291ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063291ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Jedwab, J. & Anderson, M.-A. (1997). Retour vers le futur 2 : l'intégration et les manuels scolaire : réplique. *Bulletin d'histoire politique*, 6(1), 62–70.
<https://doi.org/10.7202/1063291ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1997

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Retour vers le futur 2 : L'intégration et les manuels scolaires — réplique

...

Jack Jedwab

Directeur général du Congrès juif canadien, Région du Québec
et historien

Marc-André Anderson

Associé aux Relations communautaires pour
le Congrès juif canadien, Région du Québec

C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance des répliques respectives de Jean-François Cardin(1) et de Robert Gagnon(2) à notre récent article portant sur les manuels scolaires utilisés pour l'enseignement de l'histoire du Québec et du Canada(3). Si nous demeurons convaincus qu'il importe de se pencher sur le contenu de ces manuels afin de s'assurer qu'ils reflètent de manière plus adéquate le pluralisme qui caractérise notre histoire commune, nous sommes néanmoins heureux de constater que certains historiens sont intéressés à poursuivre une saine discussion sur le sujet.

Rappelons tout d'abord le contexte du débat. Suite à la publication du rapport du Groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire, nous avons manifesté notre appui aux recommandations touchant la question du pluralisme, tout en déplorant le fait que le Groupe de travail n'ait émis aucune recommandation au sujet des manuels utilisés pour l'enseignement de l'histoire. L'article que nous avons publié dans les pages du *Bulletin* visait à démontrer l'importance

de l'application des recommandations du Groupe de travail aux manuels scolaires.

Dans le cadre de cet article, nous notions quelques cas où l'information véhiculée dans les manuels scolaires utilisés pour l'enseignement de l'histoire nous apparaissait pour le moins incomplète. L'un de ces exemples était tiré du manuel de Jean-François Cardin *et al.*, où les auteurs affirmaient que «Traditionnellement, les immigrants s'intégraient à la communauté anglo-québécoise et envoyaient leurs enfants à l'école anglaise»(4). Pour donner un portrait plus juste, notions-nous, il aurait fallu mentionner que les immigrants agissaient ainsi parce que les écoles catholiques refusaient d'admettre des enfants non-catholiques, ce qui n'était pas le cas des écoles protestantes.

M. Jean-François Cardin et M. Robert Gagnon, dans leurs répliques respectives, ont fait part de leur désaccord avec cette affirmation. M. Cardin émettait l'opinion que nous avions sur-interprété la phrase tirée de son manuel d'histoire, qui représente un «fait absolument incontestable»(5). Il ajoutait toutefois que la décision des immigrants était «un choix que les francophones seraient bien mal venus de leur reprocher, puisqu'eux-mêmes ont souvent exigé de leurs enfants, du moins jusqu'aux années 1960, qu'ils fassent une partie de leurs études en anglais, langue des affaires et des bons emplois dans le Québec du temps»(6).

Bien que M. Cardin puisse avoir raison en notant que notre affirmation aurait dû être plus nuancée, il nous apparaît qu'il prête lui aussi une signification trop étendue à notre observation. Celle-ci n'avait pas pour but de laisser entendre, comme le soutient M. Cardin, que «les immigrants cherchaient majoritairement à intégrer leurs enfants à la société francophone par le biais des écoles catholiques»(7). Une telle affirmation serait fausse, et c'est pourquoi nous ne l'avons pas écrite. L'intention derrière notre première intervention était d'illustrer l'existence d'autres facteurs explicatifs qui modifient fondamentalement la perception que pourraient avoir les étudiants de certaines interprétations historiques.

La question est donc de savoir s'il est vrai que les écoles catholiques ont refusé d'admettre des étudiants non-catholiques et qu'elles ont, ce faisant, contribué à l'anglicisation d'une partie de la population immigrante. Robert Gagnon soutient qu'il s'agit là d'un mythe. Il défend plutôt la thèse de l'ouverture de la CÉCM à l'égard des non-catholiques et des immigrants catholiques, et explique la fréquentation des écoles anglo-protestantes par nombre d'enfants d'immigrants à l'aide des principes de rationalité

économique issus de l'analyse sociologique. Ainsi, les enfants d'immigrants auraient fréquenté l'école anglaise au cours de la période 1930-70 parce que leurs parents auraient identifié cette langue comme étant celle de la mobilité économique. Selon nous, il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'un facteur important dans l'explication du phénomène, mais ce n'est pas le seul.

Par ailleurs, nous espérons que Robert Gagnon sera en mesure d'accueillir nos commentaires de manière plus sereine que lors de la publication de notre premier article. En effet, Robert Gagnon affirmait dès le troisième paragraphe de sa réplique que «Jedwab et Anderson sont très mal placés pour faire la leçon aux historiens» (p.121). Nous désirons seulement rappeler ici que cela n'a jamais été notre intention, et qu'il serait de bon ton d'éviter de faire de même à notre égard.

La communauté juive, le clergé catholique et l'éducation

Retournons maintenant aux critiques de fond de Robert Gagnon à notre endroit. À notre avis, les relations entre la communauté juive et le clergé catholique sur la question de l'éducation entretiennent des liens plus ou moins directs avec le supposé «mythe» du refus des immigrants par les écoles catholiques francophones. Toutefois, étant donné que Gagnon a évoqué le sujet, il nous semble nécessaire d'apporter quelques éléments supplémentaires à son analyse.

Il semblerait que les dirigeants catholiques aient été relativement ouverts à l'idée d'une coexistence avec les membres de la communauté juive, à un point tel qu'au début du siècle ils auraient négocié des accommodements structurels avec des représentants de ces derniers. Toutefois, l'admission de Juifs dans les écoles catholiques n'intéressait aucune des deux communautés confessionnelles. Pour cette raison, les Juifs se sont vu obligés de conclure une entente avec les autorités protestantes, laquelle imposait toutefois certaines limites à leurs droits.

Selon Gagnon, la CÉCM aurait encore fait preuve d'ouverture à l'égard de la communauté juive dans les années 1930, lorsque le gouvernement provincial de L. A. Taschereau avait permis, avec la loi David, la création d'une commission scolaire juive. M. Gagnon va plus loin en affirmant que «les dissensions au sein de la communauté juive vont cependant tuer dans l'œuf cette troisième commission scolaire à Montréal et ramener les enfants juifs à la Commission protestante»(8).

En examinant seulement la référence appuyant cette affirmation(9) on constate rapidement que l'analyse de Gagnon est incomplète. En effet, Ancil identifie au moins deux autres facteurs pour expliquer ce qu'il nomme le «demi-échec» de la loi David de 1930, soit l'opposition véhémement du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique et celle de l'Église catholique.

L'opposition farouche du clergé catholique au projet de création d'une commission scolaire juive est documentée par Pierre Ancil ainsi que par Arlette Corcos. Cette dernière, dans un récent ouvrage, décrit de manière détaillée la réaction des élites religieuses catholiques. Ainsi, dit-elle «le 28 février [1930], le cardinal Rouleau, archevêque de Québec, écrit à L.A. Taschereau (...) Il dénonce ce «traitement de faveur» accordé à des immigrés qui devraient se conformer à la législation du pays qui les accueille et se montre fort préoccupé du risque de «propagande bolchévique» auquel on s'expose par l'adoption d'un tel projet»(10).

Les protestations du cardinal Rouleau, de Mgr Gauthier (archevêque-coadjuteur de Montréal) et de cinq autres membres de l'épiscopat québécois au projet de création d'une commission scolaire juive ne peuvent être complètement dissociées de l'échec du projet, d'autant plus que le cardinal Rouleau et Mgr Gauthier n'ont pas hésité «à manifester publiquement leur opposition aux autorités civiles, en publiant les lettres qu'ils [venaient] d'adresser au Premier ministre»(11). À cet égard, P. Ancil soutient que «l'agitation tant protestante que catholique fit si bien, durant les mois de février et mars 1930, que Taschereau retira la loi David et consentit à rencontrer personnellement les évêques, et ce, dans un climat de méfiance réciproque et d'opposition croissante»(12).

Un autre facteur explicatif dans cet épisode est l'agitation causée par l'opposition conservatrice de Camilien Houde, qui répétait que la faveur accordée par le premier ministre Taschereau à la communauté juive mettait en danger les droits, les privilèges, la religion et le système d'éducation des Canadiens-français catholiques(13). Le journal *Chronicle* remarquait à cet égard que «l'objectif des écoles juives autonomes aurait été atteint n'eût été du sabotage de l'opposition conservatrice de M. Houde»(14).

Les «Juifs catholiques»

La blague était bien connue dans le Québec des années 1950: «Vous parlez français. Vous devez être catholique? — Non, je suis Juif. — Ah! Vous êtes un Juif catholique!»

Cela reflète bien la confusion générée par l'arrivée des Juifs sépharades au Québec au milieu des années 1950, et l'expérience de cette communauté au cours de la période 1955-1970 nous semble être très pertinente. En effet, si les autorités de la CÉCM, comme le prétend Gagnon, ont fait preuve d'une attitude tellement ouverte et réceptive à l'égard de la communauté juive, et si l'aiguillage (volontaire ou non) de certains immigrants vers le réseau scolaire anglo-protestant est un mythe, alors comment peut-on expliquer le fait que les enfants de la communauté juive sépharade n'ont pu avoir accès à l'école française publique qu'en 1970, c'est-à-dire environ quinze ans après leur arrivée au Québec? Et comment expliquer que cet accès n'a pu leur être garanti que par les autorités scolaires protestantes qui ont accepté de créer une école francophone? Robert Gagnon ne discute aucunement de cette question, qui est pourtant centrale à son argument, et qui était à l'origine de notre première intervention.

Il faut d'abord comprendre que les Juifs sépharades avaient choisi de s'installer au Québec pour des raisons bien spécifiques, comme l'illustre ce témoignage rapporté par Langlais et Rome: «notre communauté a eu une éducation de base et de culture française. En choisissant le Québec, considérée comme une province française, la majorité des immigrants entendaient donner à leurs enfants une éducation française. Vous comprendrez notre déception lorsque nos enfants se sont trouvés dans l'obligation d'interrompre leurs études françaises pour adopter une éducation purement anglaise»(15).

Il est vrai qu'à l'époque, plusieurs membres de la communauté juive anglophone voulaient que les sépharades apprennent l'anglais. Néanmoins, un nombre important de Juifs francophones tenaient à ce que leurs enfants fréquentent l'école française. Les tentatives et les échecs des initiatives des dirigeants de la communauté sépharade en vue d'assurer l'éducation des enfants en français sont très bien documentées. Selon une spécialiste, les membres de la communauté sépharade, à leur arrivée au Québec, n'ont pas eu l'opportunité de choisir la langue dans laquelle leurs enfants seraient éduqués: «comme tous les Juifs canadiens nouvellement arrivés, ils entraient automatiquement dans le système scolaire protestant et recevaient une éducation en anglais» (16). Comme l'analysent Langlais et Rome: «Le système scolaire québécois [n'était] guère préparé à cette arrivée soudaine d'une génération d'écolier et d'étudiants francophones qui ne sont ni catholiques ni protestants. Les catholiques [n'avaient] tout simplement pas de structures scolaires pour les neutres. Les protestants [n'avaient] jamais développé adéquatement leur secteur scolaire francophone(17)».

Il s'agit, selon nous, d'un épisode très révélateur des relations entre la CÉCM et la communauté juive et, à travers elle, les communautés immigrantes en général. À la lumière de ces éléments, il nous semble que l'analyse de Gagnon tourne bien court. L'examen rapide que nous ferons maintenant de la question du Comité des néo-canadiens nous le démontrera encore davantage.

Le Comité des néo-canadiens

Il ne fait aucun doute que certaines personnalités issues de la CÉCM ont proposé, au cours de la période 1930-1970, des initiatives louables en vue d'encourager les immigrants à fréquenter l'école française. Robert Gagnon en fait grandement état, et poursuit sa démonstration de l'ouverture de la CÉCM aux communautés immigrantes en utilisant l'exemple du Comité des néo-canadiens.

Le Comité des néo-canadiens fut créé en 1947 avec le mandat de «non seulement [...] freiner l'apostasie chez les immigrants catholiques, mais également [de] contrer la tendance de plus en plus forte chez les néo-canadiens à diriger leurs enfants vers une école anglaise»(18). Au mois de mai 1961, soit près de quinze ans après sa création, les recommandations du Comité arrivaient au terme de leur cheminement à travers la bureaucratie de la CÉCM. Ces recommandations recueillaient même l'appui d'un certain nombre d'intervenants avant d'être rejetées par les autorités anglo-catholiques. Pour leur part, les autorités franco-catholiques s'étaient montrées, durant cette période, peu enclines à donner leur approbation à des recommandations parfois jugées trop timides.

Parmi les sources citées par Gagnon à cet égard, notons les travaux de Taddeo et Taras(19) sur la communauté italienne et ceux de Behiels sur le Comité des néo-canadiens(20). Nous devons toutefois remarquer que ces travaux font tous état du peu de volonté des organes décisionnels à endosser les recommandations du Comité, ce dont Gagnon ne traite pas. En fait, dès 1951, des désaccords importants surgissaient entre le Comité et la hiérarchie catholique. De là sera tracée la route réservée au Comité des néo-canadiens: «Le clivage de 1951 ne fit que souligner l'influence limitée du Comité des néo-canadiens au sein de l'organe de décision de la CÉCM. C'était le premier de la série de revers qu'il allait essuyer au début des années 50. Par la suite, son rôle se limitera à mettre sur pied des cours de langue à l'intention des néo-canadiens (...) il faut dire à sa décharge que ce sera à peu près la seule responsabilité que la CÉCM lui permettra d'assumer(21)».

Ailleurs dans leur texte, Taddeo et Taras donnent une explication beaucoup plus plausible que celle de Gagnon sur la question du rapport entre les immigrants et la CÉCM: «Si, en 1940, la CÉCM avait saisi l'occasion qui se présentait de relever le statut de la langue française, surtout en l'enseignant aux enfants allophones, il n'aurait peut-être pas été nécessaire d'en venir aux mesures contraignantes des années 1970 (...) Étant donné que son principal souci était la préservation de la foi, il n'est pas surprenant qu'elle n'ait pas eu d'idées novatrices à cette époque(22)».

Néanmoins convaincu qu'il a fait la démonstration de l'ouverture des écoles franco-catholiques aux immigrants, Robert Gagnon termine sa réplique à notre article par ces mots: «Force nous est donc de conclure que leur texte nous informe davantage sur les idées politiques de nos deux commentateurs, qu'il ne contribue à la connaissance historique et sociologique de la question de l'intégration et de l'accueil des immigrants dans les écoles montréalaises(23)».

Tout d'abord, et au-delà du caractère condescendant de l'intervention de Gagnon, soulignons qu'il nous apparaît tout à fait normal que notre texte n'ait pas contribué à la «connaissance historique et sociologique de la question de l'accueil et de l'intégration des immigrants». Ce n'était pas notre propos. Notre objectif était de présenter des arguments en faveur d'une meilleure intégration du pluralisme en histoire. Ce qui nous mène à une question fondamentale: est-ce que la promotion du pluralisme devrait être une fonction des idées politiques? Contrairement à Robert Gagnon, il nous semble que l'un n'a rigoureusement rien à voir avec l'autre.

Conclusion

Il est indéniable que la langue anglaise, dans le contexte nord-américain, a exercé une puissante force d'attraction auprès des immigrants du Québec. Il est également impossible de prétendre que, dans un contexte de libre choix, de nombreux immigrants n'auraient pas choisi d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise. Nous regrettons que notre première intervention ait pu laisser croire à certains que nous défendions ces thèses. À l'instar de Jean-François Cardin, il est clair qu'il s'agit d'un débat complexe où les nuances revêtent une importance fondamentale.

Nous ne devons toutefois pas oublier que les questions que nous tenons à soulever dépassent largement l'exemple dont nous avons traité dans le cadre du présent article. Néanmoins, le débat aura servi à souligner l'importance

de l'intégration d'un plus grand pluralisme dans les manuels scolaires. De plus, la réplique de Cardin à notre commentaire nous apparaît marquer l'amorce d'une réflexion constructive sur la question du pluralisme en histoire.

Nous sommes toujours d'avis que les manuels scolaires utilisés pour l'enseignement de l'histoire devraient davantage refléter le caractère pluraliste de nos sociétés. Si, comme l'évoque Cardin, les critères pédagogiques du ministère de l'Éducation sont un obstacle à la réalisation de cet objectif, rien n'empêche des efforts concertés en vue d'apporter les changements nécessaires.

Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement du Québec vient tout juste d'endosser le rapport sur la réforme du curriculum, qui prévoit faire plus de place à l'enseignement de l'histoire au niveau secondaire. Espérons que nous ne raterons pas cette chance d'aider à bâtir de meilleurs rapports entre tous les Québécois en assurant que notre histoire reflète dorénavant plus fidèlement les multiples aspects de notre héritage.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Cardin, Jean-François. «Le programme d'histoire et les manuels: Réplique à MM. Jedwab et Anderson», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 5, no. 2, p.115-119.
2. Gagnon, Robert. «Pour en finir avec un mythe: Le refus des écoles catholiques d'accepter les immigrants», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 5, no.2, p.120-141.
3. Jedwab, J. et M. Anderson, «Retour vers le futur », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 5, no. 1, automne 1996, p. 48-54.
4. Cardin, Jean-François et al., *Le Québec: Héritage et projets*, Laval, Éditions HRW, deuxième édition, 1994.
5. Cardin, Jean-François. «Le programme d'histoire et les manuels: Réplique à MM. Jedwab et Anderson», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 5, no. 2, p.117.
6. Idem.
7. Idem.
8. Gagnon, Robert. «Pour en finir avec un mythe: Le refus des écoles catholiques d'accepter les immigrants», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 5, no.2, p.126.
9. Anctil, Pierre. *Le rendez-vous manqué: Les Juifs de Montréal face au Québec de l'entre-deux-guerres*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988.
10. Corcos, Arlette. *Montréal, les Juifs et l'école*, Montréal, Septentrion, 1997. p. 102.
11. Idem., p.103.

12. Anctil, Pierre. op. cit., p. 200-201.
13. Jedwab, Jack. «Uniting Uptowners and Downtowners: The Jewish Electorate and Quebec Provincial Politics, 1927-1939», *Études ethniques au Canada*, vol. 18, no. 2, 1986, p.10.
14. *Chronicle*, le 21 août 1931, p.6.
15. Langlais, J. et D. Rome. *Juifs et Québécois français: 200 ans d'histoire commune*, Montréal, Fides, 1986, p.223.
16. Benaim, Esther. «Francophone Jews and the French Fact», *Viewpoints*, vol. 10, no. 1, printemps 1979, p. 12. «(...) on arrival in Quebec, very little choice in the matter of language of education had been given to them, so that, like all new Canadian Jews, they automatically entered the Protestant School system and received an English education».
17. Langlais, J. et D. Rome, op.cit., p. 223.
18. Gagnon, Robert, op.cit., p. 131.
19. Taddeo, D.J. et R.C. Taras, op.cit.
20. Behiels, Michael D. «The Commission des écoles catholiques de Montréal and the Neo-Canadian Question», *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada*, vol. 18, no.2, 1986, p. 38-64.
21. Taddeo, D.J. et R.C. Taras, op.cit., p. 66.
22. Idem, p. 56.
23. Gagnon, Robert, op.cit., p. 138.